

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12059**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Moniteur de cynotechnicien

Nouvel intitulé : Moniteur en sécurité cynotechnicien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre canin de Cast	Directeur du Centre canin de Cast

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes, 333t Education et transfert de connaissances

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le moniteur cynotechnicien à la responsabilité d'encadrer les dispositifs de formation pour former les agents conducteur de chien.

Les principales activités qu'il conduit relèvent des domaines suivants :

- L'analyse des besoins et des moyens de formation.
- L'animation pédagogique théorique et pratique dans l'élaboration et la conduite de séance de dressage cas du dispositif cyno.
- L'évaluation des pratiques.
- L'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience dans son domaine d'activité.

Les capacités attestées :

- Situer l'activité sur un plan légal
- Analyser et évaluer les demandes
- Analyser et conduire une formation théorique et pratique en assurant le suivi des stagiaires et la participation à la vie des instances professionnelles
- Evaluer, décider, remédier
- Communiquer en externe et en interne

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la formation, de la sécurité privée, gardiennage

Formateur en sécurité

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

### Réglementation d'activités :

- loi du 12 juillet 1983 relative à la formation et à l'encadrement des conducteurs de chien.
- décret du 20 juin 2008 n° 2008-582 et du 25 février 2009 n° 2009-214

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur l'acquisition des 6 unités de certification :

- Elaboration et conduite d'un dispositif de formation
- Evaluation de binômes (maître/chien)
- Elaboration d'une progression de cours ou de séance pratique
- Animation d'une séance collective avec dispositif d'évaluation
- Connaissance de la réglementation
- Elaboration d'un dispositif VAE

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Quatre membres tous extérieurs à l'organisme certificateur professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Quatre membres tous extérieurs à l'organisme certificateur professionnels
Par candidature individuelle	X	Quatre membres tous extérieurs à l'organisme certificateur professionnels

Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Quatre membres tous extérieurs à l'organisme certificateur professionnels
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé Moniteur de cynotechnicien avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2015.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur de cynotechnicien" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Centre canin Cast 29150

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre canin Cast 29150

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Moniteur en sécurité cynotechnicien